



SOMMAIRE

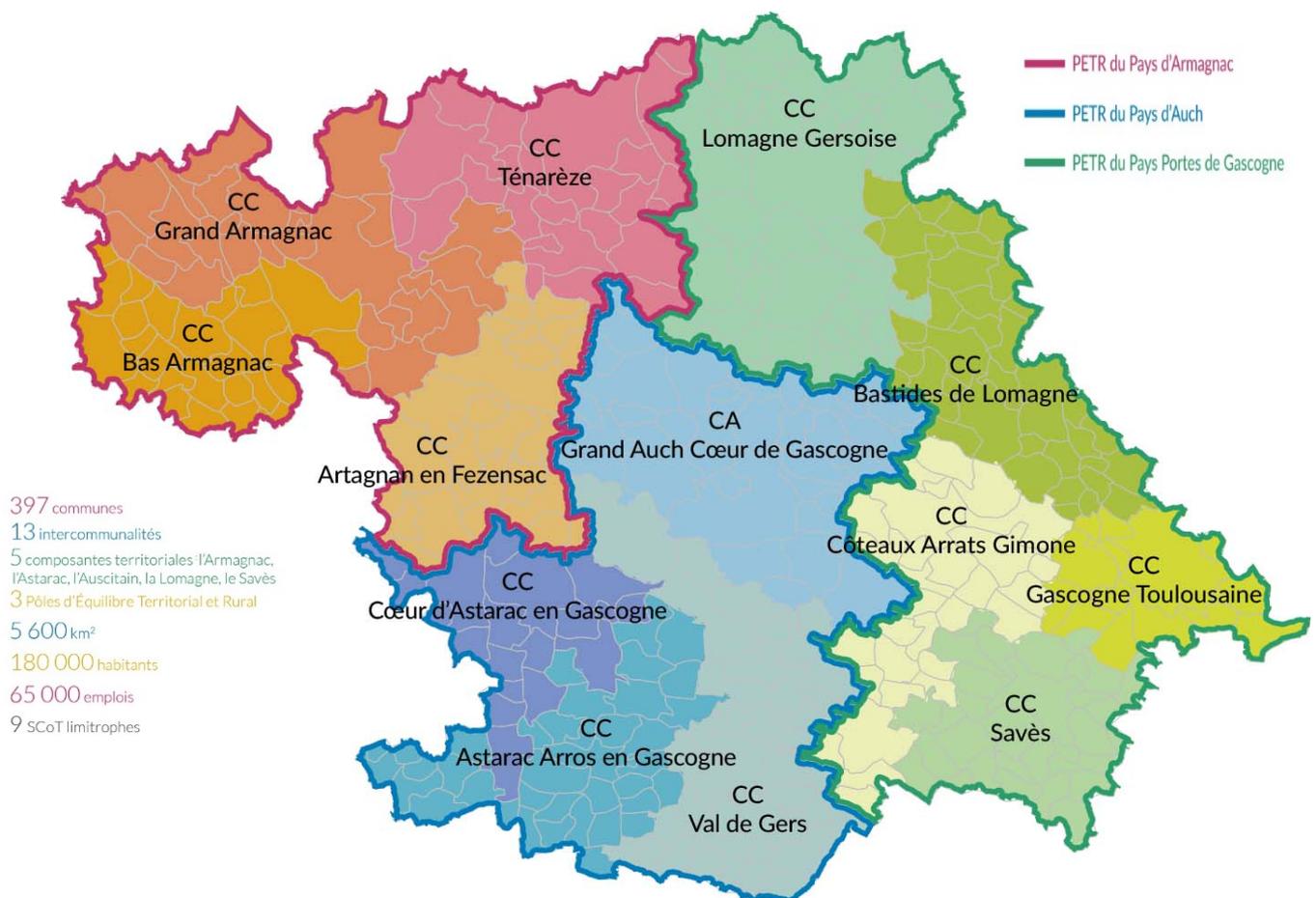


LE SYNDICAT MIXTE	p 2
ANNEE 2020	p 5
LE BUDGET LES AXES DE TRAVAIL	
QUELQUES CHIFFRES 2020	p 8
PERSPECTIVES 2021	p 12

LE SYNDICAT MIXTE

Composition

13 intercommunalités membres



Missions

Les missions du Syndicat mixte sont :

- Fédérer les intercommunalités comprises dans le périmètre du SCoT de Gascogne
- Elaborer, suivre, évaluer et faire évoluer le SCoT
- Apporter sa contribution en tant que personne publique associée dans



l'élaboration des documents d'urbanisme et autres documents/projets en lien avec la planification

- Donner son avis sur les procédures d'urbanisme
- Donner son avis au Préfet sur les demandes de dérogation à l'ouverture à l'urbanisation
- Conseiller et accompagner des communes et / ou des intercommunalités dans la construction de leurs projets d'urbanisme
- Participer aux réflexions d'élaboration des schémas d'échelle départementale, régionale et nationale (ex : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...)
- Veille et anticipation sur les évolutions législatives

Situation particulière de l'année 2020

L'année 2020 a été particulièrement perturbée par la crise sanitaire avec pour conséquence majeure le retard dans la prise de fonction des élus renouvelés dans les communes et les intercommunalités. En corolaire, les travaux d'élaboration du SCoT initialement prévus avec les élus ont quasiment été reportés en totalité à l'année 2021. Il en va de même concernant les travaux avec les SCoT voisins.

Organisation politique

L'organisation politique a connu en 2020 des évolutions résultant des élections municipales dans un contexte de crise sanitaire inédite.

Le Syndicat mixte réunit la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (CA) et 12 communautés de communes (CC) du département du Gers.

Les élus qui siègent au Comité syndical sont des élus des intercommunalités membres du syndicat. Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat mixte et c'est aussi un lieu d'échanges où les élus dessinent l'avenir de 397 communes. Il compte 54 élus : 27 titulaires et 27 suppléants.

Le **Bureau** est l'organe exécutif du Syndicat mixte. Il compte 13 membres qui représentent les intercommunalités. Il est composé du président Hervé LEFEBVRE, de 9 vice-présidents, et de 3 autres membres. Il se réunit dès que nécessaire

Les membres du Bureau

Président

Hervé LEFÈBVRE

Vice-présidents

Bénédicte MELLO

François RIVIÈRE

Alain SCUDELLARO

Jacques CHABREUIL

Andrew CAVALIÈRE

Philippe DUPOUY

Christian FALCETO

Philippe BRET

Gaëtan LONGO

Membres

Gérard ARIES

Muriel LARRIEU

Jean DUCLAVÉ

pour les questions de gestion budgétaires, de suivi de projets impactant le territoire. Il prépare les avis sur les projets d'urbanisme (PLU, PLUI, carte communale, dérogation à l'urbanisme limité ...) dont la délégation de la compétence a été faite au président.

Le Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage, ou CoPil, est l'instance qui a pour mission d'élaborer le SCoT de Gascogne et de préparer son suivi et sa mise en œuvre. Il compte 21 membres dont le noyau dur est constitué des 13 membres du Bureau auxquels s'ajoutent les 2 sénateurs gersois parce qu'ils sont les porte-paroles des territoires au niveau national. 1 représentant pour chacune des deux associations des maires (Association des maires de France et Association des maires ruraux) et chacun des trois pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), 1 représentant du Département car ces organismes seront des acteurs clés de la mise en œuvre du SCoT. Par ailleurs, 3 maires nommés par le Président sur la base de leur implication dans les précédentes phases de l'élaboration du SCoT et ayant manifesté leur intérêt à poursuivre leur investissement sont également membres du Copil.

Organisation technique

L'administration du Syndicat mixte compte 4 agents. Au-delà des questions techniques, administratives, logistiques et financières, ils préparent les éléments d'aide à la décision aux élus et pilotent l'élaboration du SCoT de Gascogne.

Claire CÉRON
Directrice

Christine SANCHEZ-MARTIN
Chargée de mission urbanisme

Raphaël GOUILL
Chargé d'études SIG

Anne-Sophie GRANOWSKI
Assistante de direction

ANNEE 2020



BUDGET

BP et cotisations

- Fonctionnement : 473 992.57 €
- Investissement : 288 267.70 €
- Cotisation : 1,80 €/habitant

Résultats

- Fonctionnement : 276 645.36€ (dépenses) / 519 939.52€ (recettes)
- Investissement : 284 595.70 € (dépenses) / 144 394.41€ (recettes)

AXES DE TRAVAIL

Administratif

- Préparation et exécution du budget
- Gestion des ressources humaines
- Préparation et suivi des Bureaux et Comités
- Organisation de conférences et réunions
- Gestion des calendriers et des réunions
- Rédaction et mise en page de courriers
- Suivi de dossiers de subvention

SCoT de Gascogne

- Déclinaison dans le Document d'orientations et d'objectifs des orientations du Projet d'aménagement et de développement durables et vérification des articulations entre les enjeux, la stratégie politique et les leviers à mettre en place
- Actions pédagogiques nécessaires suite aux élections municipales et communautaires. Il s'agit d'informer, de sensibiliser et d'acculturer les élus renouvelés sur le SCoT et ses enjeux sur le territoire gascon, en s'appuyant notamment sur les conférences des maires portées par les PETR

Accompagnement des communes dans leur projet d'urbanisme

- Préparation et participation aux réunions de personnes publiques associées

- Participation aux réunions de travail hors temps de procédure (à la demande des communes ou intercommunalités)

Avis sur les procédures d'urbanisme

- Examen des dossiers
- Proposition de rédaction des avis
- Présentation et discussion en Bureau
- Préparation et participation aux CDPENAF
- Préparation des avis de dérogation à la demande du préfet

Compatibilité

En tant que personne publique associée le Syndicat mixte est saisi à plusieurs titres pour rendre des avis sur les projets d'urbanisme (CDPENAF, autorisation de dérogation à l'urbanisme limité, procédure d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme, permis d'aménager de plus de 5000 m² de surface plancher, CDAC, saisine de CDAC sur des projets de moins de 1000 m² de surface...).

PROCEDURES	Elaboration/Révision PLU*/PLH**/CC***	Modification/ Modification simplifiée PLU/CC	Déclaration de projet	PC /PA supérieurs à 5 000 m ² de surface plancher, ZAC, ZAD, ...
Usages administratifs	Notification du projet arrêté au SM pour avis	Notification du dossier de modification au SM avant enquête publique ou mise à disposition du public	Réunion d'examen conjoint des PPA dont le compte rendu sous forme de PV est versé au dossier d'enquête publique	Consultation du SM par les services instructeurs
Actions du Syndicat mixte du SCoT (SM)	Avis du bureau à réception du dossier <ul style="list-style-type: none"> • PLU : 3 mois • PLH : 2 mois • CC : maximum 3 mois 	Note d'observation versée au dossier d'enquête publique	Présence à la réunion et observations pour le PV	Note d'observation

*PLU : Plan Local de l'Urbanisme, **PLH : Programme local de l'Habitat, ***CC : carte communale

SIG

- Rendre opérationnel le SIG ;
- Devenir un outil d'aide pour le travail de compatibilité.

Intercommunalités

- Suivi de l'étude de faisabilité du PNR Astarac
- Suivi des PCAET

SRADDET

- Avis sur le projet de SRADDET arrêté
- Participation à la préfiguration du centre de ressources

Communication

- Suivi et mise à jour du site internet
- Rédaction et diffusion de 2 numéros de la lettre d'information du syndicat mixte profil
- Mise à jour de la plaquette du Syndicat mixte et du trombinoscope

- Alimentation du compte Instagram « pour révéler l'identité commune du territoire par des photos »
- Revue de presse quotidienne (presse locale et spécialisée)

Autres

- Interventions sur la thématique SCoT à la demande des intercommunalités EPCI et des PETR
- Veille juridique / suivi des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles (Loi ELAN, LOM, 3 C, 4D...)
- Suivi de l'Observatoire départemental de l'habitat
- Suivi des SAGE Neste et rivières de Gascogne et Vallée de la Garonne
- Laboratoire ouvert pour la fabrication des territoires (Loft) : mise en place d'une expérimentation (outils et méthodologie) de prospection territoriale autour du désenclavement
- Suivi du Schéma régional des Carrières
- Lancement de l'étude MEOSS : partenariat entre le Syndicat mixte et les 3 PETR des Pays d'Auch, d'Armagnac, des Portes de Gascogne afin de mener à bien une étude pour la mise en place d'outils de diagnostic et de suivi par images satellites autour de trois thématiques : l'eau, les pratiques agricoles et le photovoltaïque.

QUELQUES CHIFFRES 2020

Administration du Syndicat mixte

- Comité syndical : 3
- Bureau : 6 dont un en présentiel
- Mise en place de la nouvelle mandature et des nouvelles instances de travail
- Mise en place du télétravail pour l'ensemble des agents et de la continuité du service

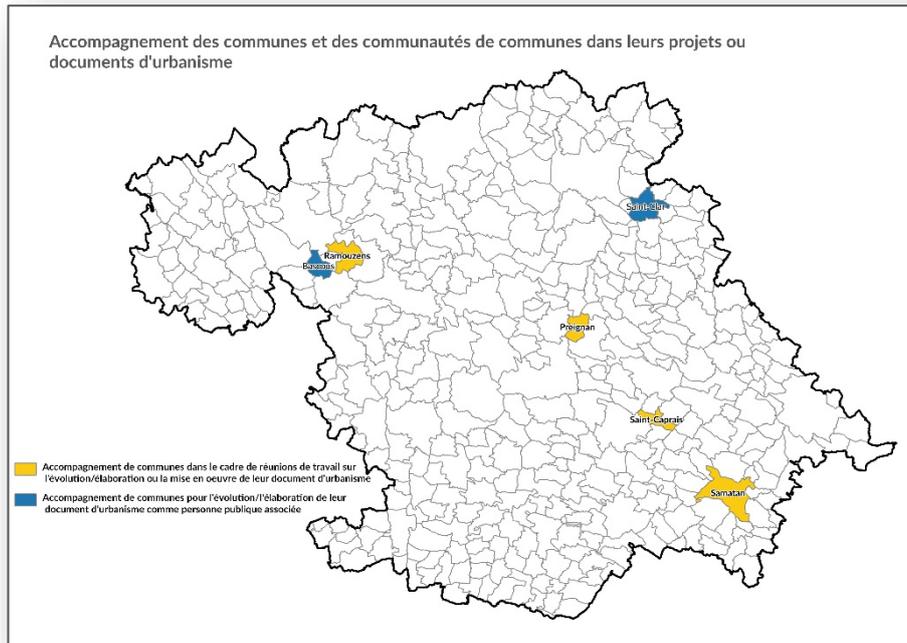
SCoT de Gascogne

- CoPil : 2
- Comité des Référents Techniques : 2
- Réunion technique de travail en visioconférence : 29
- Intervention en conseil communautaire : 2
- 5 webinaires :
 - Aménager son territoire
 - Rôle des Elus
 - Outil SCoT
 - SCoT de Gascogne
 - Mise en Œuvre

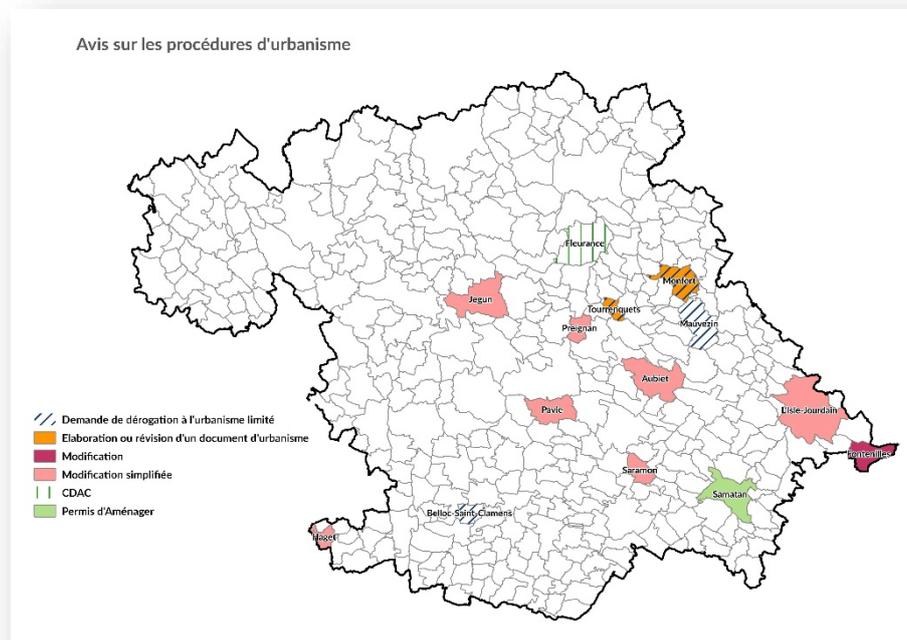


Accompagnement, suivi et avis sur les procédures d'urbanisme

- Préparation de réunions sur les projets d'urbanisme des communes et intercommunalités du Scot de Gascogne : 8
- Participation aux réunions de procédures : 8
- Réunions sur les projets d'urbanisme des SCoT voisins : 2



- Avis rendus dans le cadre réglementaire : 10 dont 4 dérogations à l'urbanisme limité



- Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF 32) :
 - nombre de commissions : 31
 - présentiel : 2
 - distanciel : 28
 - conférence téléphonique : 1

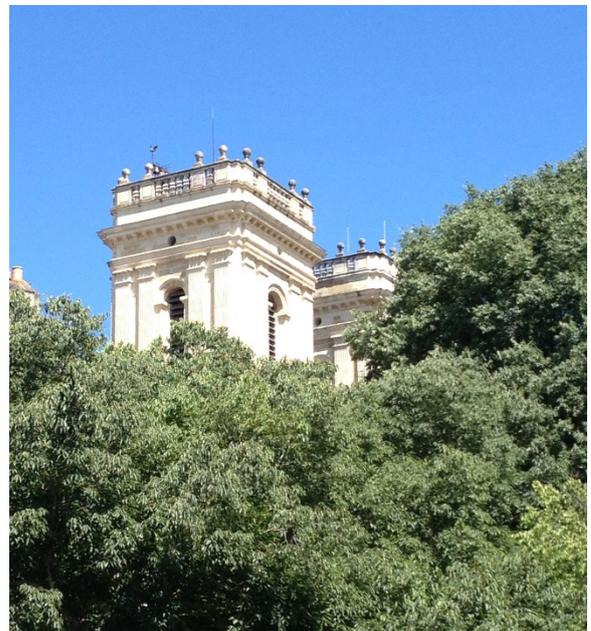
- dossiers examinés concernant le territoire du SCoT de Gascogne : 191 (230 soumis à examen)
- Total des dossiers examinés (avis règlementaires + CDPENAF) : 214

SRADDET

- Avis règlementaires du Syndicat mixte sur les règles et sur le projet arrêté de SRADDET

Communication

- 21 mises à jour du site web, 38 documents mis en téléchargement
- 1 055 articles introduits dans la revue de presse
- 1 article et support fournis
- 3 articles de presse sur le SCoT identifiés
- 2 numéros de Profil, la lettre d'information du syndicat mixte
- 26 photos sur instagram, 176 abonnés, 193 « j'aime »



SIG

- 2 conventions, actes d'engagement ou adhésion à des démarches permettant de récupérer de la donnée pour le diagnostic ou le suivi du SCoT
- 7 accompagnements et transmissions de données et de cartographies du diagnostic du territoire en appui à des études et des projets de collectivités du territoire

Autres travaux

- Comité de pilotage TEPCV : 1
- SAGE Neste rivières de Gascogne : 3 réunions
- Observatoire départemental de l'Habitat : 4 réunions
- Images satellites : 4 réunions, une convention, un cahier des charges et début des travaux
- Loft : 1 réunion téléphonique
- Fédération nationale des SCoT

- Instances officielles : 2
- Lancement et suivi de l'étude mise en œuvre des scot : 11 visio-conférences
- ZAN : 1 webinaire
- Ordonnances de la Loi Elan (hiérarchie des normes et modernisation du SCoT) : participation aux travaux de rédaction
- Rencontre régionale « SCoT, SRADDET et Schéma régional des carrières » : organisation et pilotage
- Préfiguration du centre de ressources région Occitanie : 1 atelier de travail

PERSPECTIVES 2021



Par délibération n°2019_C14 du 4 février 2021, le Comité Syndical a délibéré et a décidé à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2021 et des orientations demandées par le Comité.

Les objectifs suivants pour le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne en 2021 :

Administration générale

- Recrutement d'une assistance de direction
- Délégation de la gestion de la comptabilité et des ressources humaines à une intercommunalité membre

Élaboration du SCoT de Gascogne

- Décliner dans le Document d'orientations et d'objectifs des orientations du Projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de la co-construction avec les territoires
- Finaliser le document du SCoT de Gascogne afin de préparer l'arrêt ;
- Faire de la pédagogie pour sensibiliser les élus en participant aux instances communautaires, des PETR, des associations des maires ou du département, ainsi en mettant en place des webinaires ...
- Concerter en mettant en place une nouvelle campagne participative avec le grand public et en poursuivant la concertation avec les personnes publiques associées et les acteurs du territoire ;
- Accompagner la concertation avec des actions de communication
- Sécuriser juridiquement la procédure en ayant recours à un conseil juridique sur la rédaction du document prêt pour l'arrêt du SCoT de Gascogne et des délibérations correspondantes

Accompagnement et avis de compatibilité

- Accompagnement et conseil auprès des communes et intercommunalités en cours de procédure
- Conseil auprès des communes ou intercommunalités qui sollicitent le Syndicat

- Rendu des avis pour les PLU et cartes communales arrêtés ainsi que tout autre avis réglementaire (SCoT voisins, par exemple)
- Rendu des avis pour les demandes de dérogations faites auprès de la Préfecture
- Suivi et préparation des décisions de la CDPENAF

SRADDET

- Suivi de la procédure suspendue jusqu'aux élections régionales
- Participation aux groupes de travail de mise en œuvre (centre de ressources)

InterSCoT

- Dynamiser le travail avec les SCoT voisins
- Participer activement aux travaux de l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain dans l'intérêt du SCoT de Gascogne (Enquête publique SRADDET, Centre de ressources régional, Schéma régional des carrières...)

SIG

- Mettre en place le SIG sur les questions de zones d'activité en lien avec les intercommunalités,
- Rendre pleinement opérationnel le SIG,
- Devenir un outil d'aide pour le travail de compatibilité.

Communication

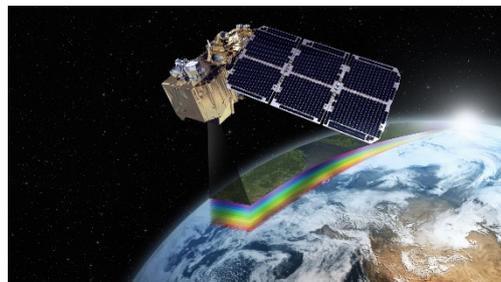
- Actualisation, suivi et pilotage des outils existants (site web, plaquette de présentation...)
- Campagne participative « DOO »

Autres

- Poursuivre le suivi et la participation aux travaux des différents partenaires (SNCF, Département, DDT, DREAL, Loft ... Fédération nationale des SCoT)

• Etude de mise en place d'outils de diagnostic et de suivi par les images satellites

Poursuite de l'étude pour la mise en place d'outils de diagnostic et de suivi par images satellites avec l'expérimentation de la démarche sur une thématique par territoire de PETER : Evolution des pratiques agricoles pour le PETER Pays Portes de Gascogne, les réserves en eau pour le PETER du Pays d'Auch et le photovoltaïque pour le PETER du Pays d'Armagnac.



• LoFt

Dans la perspective de continuer le partenariat mené avec LoFt, il est envisagé de répondre en collaboration avec le laboratoire à deux appels à projet lancés par l'ADEME :

- Autour des mobilités et plus particulièrement de la stratégie autour de la compétence mobilité dans le cadre de la loi LOM
- Autour de l'alimentation durable

